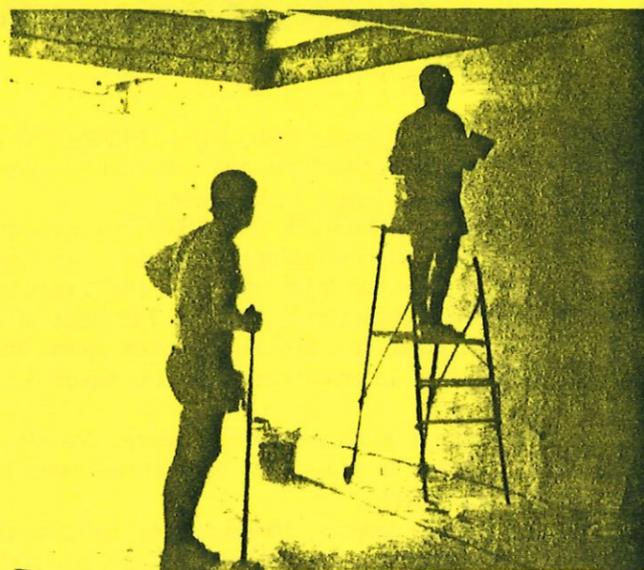


# Sainte-Anastasie

**Cantine scolaire: travaux en bonne voie**



La construction, par le personnel municipal, du nouveau restaurant scolaire des Horts s'achève.

L'ouverture effective aura lieu le jeudi 13 septembre 1990,

d'ici là les parents d'élèves seront informés des modalités d'inscription et de fonctionnement (presse, affichage, instituteurs, secrétariat, mairie, tél. 94.72.21.19.

# Sainte-Anastasie

**La fête dans les airs**

*Les amateurs de voltige ont été comblés*

Les amateurs de voltige se sont donnés à cœur joie dans le ciel des Mollières à Sainte-Anastasie.

Durant la course de vitesse en delta, Gérard Glierrier s'est imposé en 7'56". Avec 4 tours complet plus 2 balises, soit environ 85 km, Daniel Lamy a gagné la course de balises. En précision d'atterrissage Serge

Caruso a terminé premier.

En balise parapente, Hervé Bonhommet a été le seul à faire l'aller retour vers la chapelle de Saint-Quinis. Le public en grand nombre, assistait à cette compétition et certains ont fait des essais de vols et d'entraînements au sol sur parapente avec l'éducateur du club Jérôme Marin.



*L'heure des récompenses.*

**En bref**

**Carrière du Défens, le maire s'exprime.**— Cité dans l'un de nos articles concernant le projet de carrière du Défens. M. Jean-Pierre Morin, maire de Sainte-Anastasie, a tenu à dissiper un malentendu et à préciser sa position comme celle du conseil municipal qui, à deux reprises, s'est prononcé à l'unanimité sur ce projet.

Dès le début de l'année, j'avais indiqué, a-t-il dit, que nous étions favorables au projet, cela est toujours le cas. J'avais alors assorti cette déclaration d'une constatation évidente pour qui connaît les lieux : celle de notre situation géographique nous interdisant de réaliser ce projet en solo et cela évidemment est toujours le cas.

Quant à en conclure (comme cela a été publié) que « j'abandonnerai si j'étais seul » il y a là un pas qui n'est pas franchi

# Sainte-Anastasie

**Fête des boules.**— Le comité des fêtes et l'Association bouliste de Sainte-Anastasie organisent le 16 septembre la fête des boules. Au programme à 14 heures concours de boules (la mêlée des mêlées), réservé aux membres de la société ayant la carte. Un apéritif et un repas gratuits seront ensuite servis. Au menu daube géante ; le soir à 21 heures : bal avec l'orchestre Quatuor Rétro.

L'inscription chez tous les commerçants. Renseignements téléphoner au 94.72.21.85.

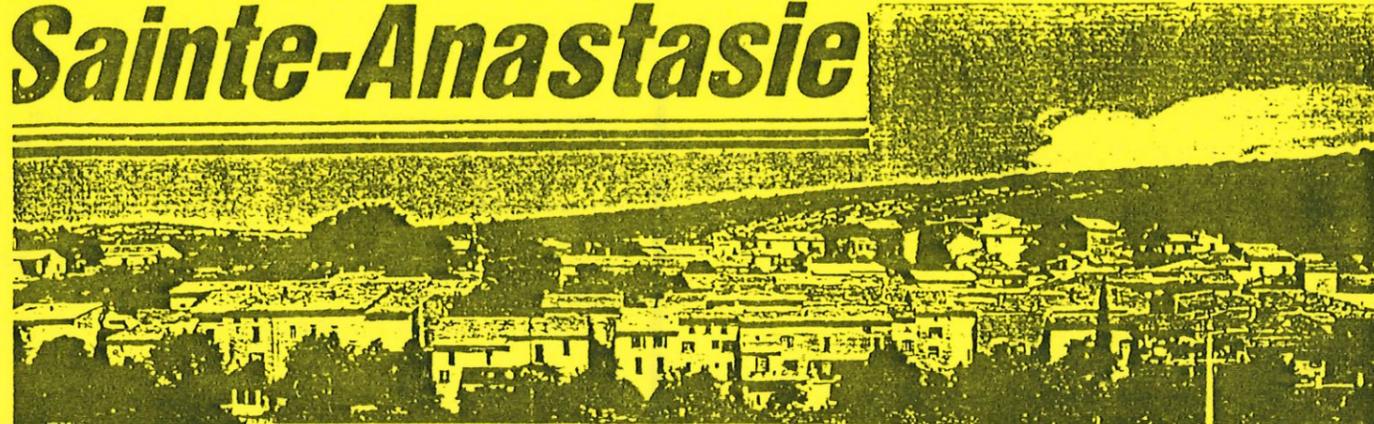
# Sainte-Anastasie

**Notez-le**

**Chasse interdite.**— La chasse est interdite sur les rives de l'Issole des deux côtés, des lieux dits Lecamps de Bordeau, Vignarete, Gironde ; les prés de Naple, le pont, les prés de la Font, le vieux pont, les herts ; la Rouquette. Des panneaux sont posés à cet effet.

**Distribution de vins.**— La distribution en provision familiale de blanc (en plus du rouge habituel) aura lieu le mercredi 29 août.

# Sainte-Anastasie



DEPARTEMENT DU VAR



N° 16 SEPTEMBRE 90

# BULLETIN MUNICIPAL

## SOMMAIRE

- 1 LE MOT DU MAIRE
- 2 CONSEIL MUNICIPAL
- 3 LA VIE AU VILLAGE
- 4 P.O.S.  
ECLAIRAGE PUBLIC  
TRAVAUX EFFECTUES
- 5 ETAT CIVIL
- 6 REVUE DE PRESSE

## LE MOT DU MAIRE

Depuis notre rendez-vous de juillet, que s'est-il passé à STE ANASTASIE qui puisse engager l'action du Conseil Municipal ?

Tout d'abord un résultat officiel, celui du recensement de la population qui indique une progression de 27 % depuis 1982. Aujourd'hui nous sommes en effet 1207 habitants et cela ne sera pas sans incidences sur la gestion communale des prochaines années ; ce dont nous reparlerons.

Pour l'immédiat, la rentrée scolaire n'a pas traduit cette explosion démographique et après la légère chute constatée en 1989, les effectifs sont à nouveau stables.

Il est prévisible cependant qu'un poste supplémentaire d'enseignant à l'école maternelle devra à terme, être obtenu de l'Education Nationale.

Dans un autre domaine, tout au long de ces deux mois d'été vous avez pu constater la poursuite des travaux de signalisation du village, de construction du restaurant scolaire des Horts et tout récemment la réouverture du chantier de la salle polyvalente.

D'autres travaux de moindre ampleur budgétaire ou plus discrets ont parallèlement été réalisés par le personnel municipal, ceci le plus souvent afin de faciliter notre vie quotidienne.

Tout cela sera poursuivi en exécution du budget 1990.

Enfin la procédure de révision du P.O.S. suit son lent cours administratif. A ce sujet, j'ai cependant le regret de devoir démentir de façon formelle certains propos émanant de promoteurs d'exclusivités selon lesquels nous aurions envisagé de créer un lotissement aux Négadisses, n'aurait-il été, "très modestement", que de 200 villas.

J.P. M.

NOUS N'AVONS PU INSERER L'ENSEMBLE DES ARTICLES CE MOIS CI, NOUS NOUS EN EXCUSONS ET REPORTONS LEUR PARUTION DANS LE BULLETIN D'OCTOBRE.

**VOUS VOULEZ VENDRE  
ACHETER  
TOUTES TRANSACTIONS  
IMMOBILIERES  
PATRICK LEPAGE  
Tel. 94.722369  
SAINTE ANASTASIE  
AGENCE E.P.I.  
Tel. 94.483574**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

PRESENTS : MM. CORBIER, ABELLO, DEHAYE, CUENOT, REMY, RAYNAUD, LALANDEC, TOSELLO, BROSSAUD, MACHET, FORISSIER, MMES LAURENT, BOCCQUET. Sous la présidence de M. MORIN J. Pierre, Maire.

ABSENT : Néant

ORDRE DU JOUR :

- I Compte Administratif 1989.
- II Budget Supplémentaire 1990.
- III Défrichement d'une parcelle forestière.
- IV Création d'une Commission Municipale.
- V Eau potable.
- VI Indemnité logement susceptible d'être allouée aux membres du corps enseignant.

I COMPTE ADMINISTRATIF 1989.

Monsieur Robert DEHAYE, 2ième Adjoint chargé du budget, présente le compte administratif 1989. Ce document traduit l'exécution par le Maire, du budget primitif 1989, voté par le Conseil Municipal. Le compte administratif est voté à l'unanimité (moins la voix du maire).

II BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990.

Ce document n'apporte que des compléments au budget primitif 1990, voté en mars dernier. Dans le cas présent les nouvelles propositions de dépenses ou de recettes reflètent soit des subventions, soit des majorations de prix ou des charges nouvelles diverses. Le budget supplémentaire est présenté, chapitre par chapitre, par Monsieur DEHAYE, puis voté à l'unanimité.

Le compte administratif et le budget supplémentaire sont affichés en mairie et accessibles au public.

III DEFRIchement D'UNE PARCELLE FORESTIERE.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de défrichement d'une surface d'environ 5 hectares, au lieu-dit "Les Défens" sur le territoire de la commune, section C 1 parcelle N°1, dont la superficie totale est de 65,22 hectares : cette parcelle est propriété communale.

Le défrichement nécessaire à l'exploitation d'une carrière d'agrégats se fera de façon progressive selon le passage d'exploitation et de remise en état figurant dans l'étude d'impact.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de l'étude d'impact de défrichement adopte à l'unanimité la demande de défrichement.

IV CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE.

Monsieur TOSELLO signale l'inquiétude des habitants de la rue Notre Dame, importunés par des bruits nocturnes d'origines diverses : (motos, voitures, musique, discussions). Conscient de cette situation, qui n'est pas exclusive à la rue Notre Dame, le Maire rappelle au Conseil les mesures prises et regrette les faibles pouvoirs donnés par la loi aux Polices Municipales (un Gardien de Police Municipale ne peut, par exemple en ce domaine, dresser que de simples constats et non des procès verbaux). Il indique qu'à maintes reprises (et cela sera poursuivi) l'intervention de la Gendarmerie Nationale a été sollicitée

Néanmoins, il propose la création d'une Commission Municipale, qui pourrait être étendue à d'autres personnes, autorisées ou intéressées. Cette commission devrait, dans les meilleurs délais possibles, exprimer toutes les propositions légales qu'elle jugerait utiles.

Composition de la Commission : MM. TOSELLO, ABELLO, ISTRIA, RAYNAUD, Mme BOCCQUET.

Proposition adoptée à l'unanimité.

V LE PRIX DE L'EAU.

Depuis 1988, la commune ne perçoit plus de taxe de raccordement. Depuis 1990, le syndicat s'est aligné sur cette obligation légale. Il résulte de par la loi un déficit croissant de la part d'investissement supportée par la Commune et par le syndicat (les travaux réalisés depuis 1975 ont naturellement été financés par l'emprunt).

La conséquence logique est prévisible, chacun doit en être conscient. Le prix de l'eau devra être prochainement majoré, afin de permettre l'équilibre de gestion de cet important poste budgétaire.

VI INDEMNITE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT.

Monsieur le Préfet devant recueillir l'avis des communes avant toute fixation par ses soins du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs pour l'année 1990, ceci conformément au décret du 02/05/83 n°83367.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition formulée par le Comité des Finances Locales.

ANCIENNE DECHARGE MUNICIPALE

Après délibération du Conseil Municipal, le compromis de vente de l'ancienne décharge municipale a été signé au mois de juillet. L'acte définitif le sera en octobre.

Conformément à un accord passé entre la Mairie et l'acheteur, celui-ci s'engage à entreprendre le déblaiement de la décharge, de manière à retrouver le sol naturel, dans un délai de 6 mois suivant la date de signature de l'acte notarié.

Les habitants de ce quartier ne pourront que se réjouir de l'aboutissement heureux des démarches et recherches multiples entreprises par la Mairie pour supprimer "la verrue" du village. Le terrain ainsi dégagé retrouvera donc sa vocation de terrain constructible. Il restera ensuite à entreprendre la réfection du chemin de Bertrand Marin dont, à plusieurs reprises, dans ce bulletin, nous avons évoqué le mauvais état.

Cette réfection sera probablement inscrite au "programme chemins" du prochain budget, mais il est évident que ce travail ne sera entrepris qu'une fois le déblaiement des 10 à 12000 m3 de détritiques par des semi-remorques de 30 tonnes terminé, entre temps la Mairie n'assurera que l'entretien courant du chemin.

Encore quelques mois de patience et le chemin de Bertrand Marin le plus délabré de la voirie communale retrouvera une nouvelle jeunesse !

LES MONSTRES

MONSTRE : Terme usuellement employé pour désigner tout objet encombrant (réfrigérateur, matelas, sommier, fauteuil, machine à laver...) qui donne lieu à un ramassage particulier, en dehors du passage de la benne à ordures ménagères.

Dans notre commune, le ramassage des monstres s'effectue le dernier jeudi de chaque mois au domicile des particuliers qui s'inscrivent au secrétariat de la mairie. Deux employés municipaux consacrent alors une journée au moins à ce travail, temps jusqu'alors suffisant pour une commune comme la nôtre.

Pourquoi donc ce préambule ?

Parce qu'il nous a été donné de constater depuis longtemps et, en dernier lieu, mardi 25 août, à l'occasion d'une tournée générale des chemins, que certains de nos concitoyens n'hésitent pas à déposer leurs monstres auprès des conteneurs à déchets à tout moment du mois. La benne à ordures ne peut les enlever et notre équipe d'employés municipaux n'a pas vocation, quotidiennement, à réparer ce laisser-aller.

Ainsi, rue des Aires, un vieux fauteuil s'est offert à la vue du public pendant plus de 2 semaines (remplacé au lendemain du ramassage des monstres par un volumineux bac métallique !) ; chemin du Saragan, c'était un sommier et des chaises ; chemin des Vaux, un tas d'objets métalliques hétéroclites ; aux abords de la salle polyvalente, en cours de construction, un réfrigérateur, un caddie rempli de vieilleries, un fût d'ordures...

Autour du conteneur du Pont du Saragan, on avait soigneusement entassé une quinzaine de sacs de terre et déversé, au pied de la salle polyvalente, plusieurs camions de gravats ! chemin des Vaux un indifférent jette de la graisse animale !

Si, dans l'enclos d'une propriété privée, il est possible de constituer de véritables capharnaüms : cimetières d'automobiles, machines ou d'ustensiles usagés, déblais, madriers, échafaudages, offrant à la vue de tous un spectacle des moins alléchants, sur le domaine public -qui est la propriété de tous- chacun doit s'imposer un minimum de respect des lieux et de l'environnement.

Se débarasser ainsi à tout moment de ce qui gêne ou encombre témoigne d'un manque de savoir-vivre élémentaire, d'une indifférence absolue à la vie collective et d'une atteinte à la liberté de chacun.

Certes, tôt ou tard, la mairie fait le nécessaire pour nettoyer les lieux, mais ne serait-il pas préférable, pour l'agrément de tous, dans une petite commune, telle la nôtre, que cessent de pareils agissements?

La propreté, la beauté et le charme de l'environnement reposent, à notre avis, non pas tant sur une réglementation contraignante, mais sur le civisme et la conscience de chacun.



LA RETRAITE POUR DEDE

Employé à la mairie depuis 1980, André FRANCESCATTI dit "Dédé" nous quitte aujourd'hui pour une retraite que nous lui souhaitons longue et heureuse.

En 1973, venant de TOULON, M. FRANCESCATTI s'est rapidement intégré à la vie du village. Il avait, avec dynamisme, géré le "Bar des Amis" de 1974 à 1977, puis avait ensuite préféré l'emploi municipal qui lui était offert. Aujourd'hui et avant de convoler en justes noces, André FRANCESCATTI, dans la tradition, fête son départ à la retraite.

C'est avec émotion qu'en présence du maire, des élus, tous ses collègues de travail et ses nombreux amis lui ont fait leurs adieux.

Après la remise de cadeaux, témoignage de leurs amitiés, tous lui ont souhaité ainsi qu'à Melle Françoise MORTINI, sa future épouse, leurs vœux très amicaux pour ce nouveau départ.

GRAND MATCH DE BOULES

Au boulodrome de la Font du Vert s'est déroulé dernièrement le concours de pétanque (prix de la municipalité)

Un grand nombre d'équipes se sont affrontées pour en venir à une finale remarquable et digne des bons joueurs que la galerie a très appréciés.

Sur un score de 13 à 9, la victoire est allée à l'équipe VENTRE, PAGANI, ZANET, contre PALANCA, ABEL, BANZET. A 19 heures, devant un apéritif, M. le maire et M. le président de la société bouliste ont remis à l'équipe VENTRE le challenge du prix de la municipalité et à l'équipe PALANCA, la coupe de la saison 1990.



**La Vidaresse**\*\*\*

CAMPING CARAVANING

D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE

☎ : 9472 2175

### NAISSANCE

C'est dans la joie que Guillaume et Christopher ont accueilli leur petit frère Jérémy, nouveau venu dans la famille JOLLIN, résidant au Vallon de Gueirol. M. et Mme JOLLIN sont bien connus dans le village. Nous vous présentons cette heureuse famille au grand complet. Et nous souhaitons bienvenue et une longue et heureuse vie au petit Jérémy.



Jean-Marc BOTTEY et Melle Denise BAUDELET se sont présentés devant J.P MORIN, maire de la commune, assisté de Mme LAURENT.

Suivant le rite en présence des témoins Pascal LAURENT et Pierre PHILIPPE, Jean-Marc et Denise se sont unis pour le meilleur et pour le pire.

Après la signature des actes, le maire a présenté tous ses voeux et félicitations aux jeunes époux.

Le 7 juillet M. J.P MORIN a également célébré le mariage de M. ABERT Patrick, domicilié à TOULON et Mme GUILCHER Christine, domiciliée à SIE ANASTASIE, rue Raynaudard. Meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.



### BAPTEME

Ludovic GRISOLLE, parrain et Melle Véronique GODY, marraine, ont présenté leur filleul sur les fonds baptismaux. Johann, fils de M. et Mme CHERPIN était entouré pour cette cérémonie de tous ses grands-parents CHAUSY et CHERPIN et d'un grand groupe d'amis de la famille. La cérémonie fut célébrée par le père Andrez. Nous vous présentons Johann dans les bras de ses parrain et marraine.



### BAPTEMES CIVILS

Dans la salle d'honneur de la mairie, M. J.P Morin, maire de la commune de SIE ANASTASIE, a eu l'honneur de faire un doublet dans les baptêmes civils.

M. Gaëtan FERLA et Mme Evelyne DIGNE lui ont présenté leur filleul : Gaëtan, Bernard DIGNE, ensuite M. Alain FERLA et Mme Jeannette GUEMRI ont présenté leur filleul Alexandre, Alain DIGNE, ont déclaré s'obliger au devoir de prendre l'engagement de suppléer aux parents de leurs filleuls et ont signé les registres avec le papa et la maman de ces beaux jumeaux.



### SECTION TASIE CYCLO CLUB

Vous désirez pratiquer le cyclotourisme "en sportif ou en dilettante", nous vous proposons simplement de nous rejoindre CHAQUE DIMANCHE MATIN à 9 h précise devant la mairie. Le meilleur accueil vous sera réservé. Pour tout renseignement tél.94.72.25.16.

RESTAURANT  
BAR DES AMIS  
RUE NOTRE DAME  
TEL .94.722185

## LE POINT SUR LE P.O.S.

La première "réunion d'Associations" pour l'élaboration du nouveau Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) s'est tenue en mairie jeudi 26 juillet.

Malgré 4 heures de discussion, aucune décision n'a été arrêtée; une nouvelle réunion doit donc se tenir dans le courant du mois d'octobre.

L'obstacle majeur auquel nous sommes confrontés est l'existence du P.O.S actuel approuvé le 13 novembre 1987 : chaque rectification, chaque extension ou création de nouvelles zones constructibles doivent être précisément justifiées et répondre aux critères de la réglementation officielle.

Le tracé du zonage et la définition du type des différentes zones n'ont donc pas été établis; ce sera l'objet de la prochaine réunion.

Par contre, deux points peuvent être considérés comme acquis :

- la conformité du P.O.S présenté par la Mairie avec les prescriptions préfectorales ;
- la prévision "d'emplacements réservés", c'est-à-dire la réservation de terrains au bénéfice de la Collectivité pour un usage exclusivement public.

Deux "réservations" nous sont, en particulier, apparues essentielles :

- un terrain pour l'extension de l'école primaire en prévision d'une évolution démographique probable.
- un terrain pour la création d'un parking aussi proche que possible du centre du village.

Ce parking qui pourrait aussi accueillir le marché serait aménagé au lieu-dit "les Ferrages" soit un terrain d'environ 3500 m<sup>2</sup> qui jouxte les jardins primatifs des maisons bordant le côté sud de la Rue Notre-Dame.

Deux accès piétonniers à partir de la Rue Notre-Dame, permettraient d'y accéder et un "passage-voitures" serait créé rue de Provence.

Cet emplacement, retenu après mûre réflexion et consultation d'un architecte urbaniste, s'avère être la seule solution qui permette de résoudre le problème du stationnement automobile de redonner une certaine animation au village.

Un tel projet s'inscrit dans l'étude globale menée par la municipalité sur le devenir du village, confronté à la concurrence de la périphérie, il rendrait enfin accessible un centre-village, trop abandonné aujourd'hui.

D'autres "emplacements réservés" viendront s'ajouter à ceux prévus au P.O.S actuel; ils concerneront surtout l'amélioration de la circulation dans la Commune par l'élargissement des chemins et des créations de voies de circulation pour désenclaver certains quartiers.

Il n'est guère possible à ce jour de donner d'autres informations, au risque d'être démenti ultérieurement.

Vous connaissez cependant, les grandes lignes des options municipales qu'il nous appartient de faire passer.

Celles-ci, rappelons-le, reposent sur deux principes généraux :

- la rentabilisation des équipements existants dans le respect du Code de l'Urbanisme ;

- la création de nouvelles zones constructibles dont les caractéristiques seront définies en fonction des équipements collectifs à prévoir et des possibilités budgétaires de la Commune.

## ECLAIRAGE PUBLIC

L'orage du 26 août dernier a causé des désordres importants dans le réseau d'éclairage public du village et de la périphérie; deux relais ont été entièrement détruits par la foudre et plus d'une vingtaine de fusibles ont sauté.

Ces désordres ont été signalés à la Mairie par des particuliers le lendemain de l'orage pour la périphérie et quatre jours plus tard pour deux rues du village privées de courant.

Cet incident fournit l'occasion de définir la démarche à suivre en cas de panne d'éclairage qui, pour beaucoup d'entre vous, ne changera rien à leurs habitudes antérieures.

- SIGNALER L'INCIDENT A LA MAIRIE en donnant :

- pour le village : le nom de la rue et le numéro de la maison sur laquelle est fixé le réverbère  
OU le nom de la rue et le numéro du poteau sur lequel est fixé le réverbère,

- pour la périphérie : le nom du chemin  
le numéro du poteau portant le réverbère.

A NOTER : 1. Tous les points lumineux sur poteaux du territoire communal viennent d'être numérotés pour faciliter leur repérage.

2. Votre collaboration si vous voulez bien nous l'accorder permettra au budget communal d'économiser environ 20.000 FRF (deux millions de centimes), soit l'équivalent de l'installation de 4 à 5 points lumineux nouveaux.

Il est préférable en effet, de recourir à des interventions ponctuelles plutôt qu'à un contrôle général mensuel réalisé par une entreprise spécialisée, à raison d'un forfait par point lumineux observé.

## TRAVAUX MUNICIPAUX EFFECTUES DU 15/7 AU 15/9

- Reprise des travaux sur le chantier de la salle polyvalente :

- . démontage de l'ancienne charpente et remontage d'une neuve
- . travaux de couverture et de maçonnerie

- Réfection du CD 15 dans toute la traversée du village : du début de la rue Notre Dame au Pont de la déviation. Ces travaux, pris en charge par la D.D.E., ont été réalisés à la demande de la mairie.

- Achèvement du restaurant scolaire : pose du carrelage, de l'isolant thermique, du faux-plafond, des menuiseries métalliques ; crépissage des murs, réalisation des VRD et de l'équipement électrique, installation du mobilier.

Cette réalisation, hormis les fondations et la dalle, aura été réalisée en 3 mois par l'équipe d'employés municipaux, soit une superficie de 147 m<sup>2</sup>.

- Aménagement à l'entrée ouest du village des îlots pour recevoir des massifs décoratifs ; les plantations se feront à la saison convenable.

- Dépose des câbles téléphoniques aériens des rues Alphonse Daudet, du Pont Vieux, de Naple, du chemin du Labonet, du Vallon de Gueirol (partiellement).

- Préparation des écoles primaire et maternelle pour la rentrée.